



Technicien en Équipements Électriques

Le technicien en équipements électriques assure le suivi technique des travaux d'installation électrique - électricité générale, domotique, automatismes, régulation, distribution - de la conception à la mise en service .

La formation

Domaine général

Disciplines et programmes des référentiels des BEP et Bac. Pro. industriels : Français, Histoire, Géographie, Langue vivante, Arts appliqués, V.S.P.

Domaine professionnel

- Lois de l'électrotechnique générale (applications aux machines électriques)
- Techniques avancées de mesure et contrôle
- Mise en oeuvre des règles de distribution de l'énergie électrique
- Techniques avancées d'utilisation des énergies électrique et pneumatique
- Techniques d'organisation et de suivi d'installation de matériels électriques
- Normes de sécurité - Habilitation électrique
- Informatique : logiciels professionnels
- Selon le projet professionnel individuel, les activités pratiques peuvent, en 2^{ème} année, être axées sur la réalisation d'équipements électrotechniques ou la réalisation de dossiers techniques.
- Gestion
- Mathématiques, Sciences physiques

Validation

1^{ère} année

- B.E.P. ELEEC
- **Certificat de formation** à la sécurité électrique.

2^{ème} année

- **Bac. Professionnel ELEEC** : Électrotechnique, Énergie, Équipements Communicants (Pour les candidats reçus au BEP)

La profession

Le technicien en équipements électriques assure une fonction intermédiaire entre le **bureau d'études** et l'**exploitation**. Il intervient sur des installations électriques, pneumatiques, électroniques en atelier, bureau d'études et sur **chantier**.

Il réalise l'**installation** des équipements, effectue les **essais** des matériels sur sites, participe à l'**amélioration de systèmes**. Il en assure la **mise en service** et la **maintenance**.

En fonction de son expérience, il peut être amené à organiser le planning de travail, à établir des **devis**, à rédiger des documents descriptifs et à assurer la relation avec la **clientèle**.

Secteurs professionnels ciblés

- Entreprises d'installation ou de construction électrique (Industrie, Bâtiment, Tertiaire)
- Distributeurs d'énergie (EDF, ...)
- Entreprises d'entretien et de dépannage électrique
- Services d'entretien d'entreprises (S.N.C.F., construction automobile, agroalimentaire, pétrochimie, industries, ...)
- Services techniques de collectivités locales, d'administrations

Conditions de la Formation

Durée

- **21 mois** (sur 2 ans) dont **22 semaines** de stage en entreprise

Aptitudes requises

- **Intellectuelles** : capacité d'organisation, de raisonnement logique et d'adaptation à des techniques en évolution, esprit d'initiative.
- **Sociales** : goût du contact humain.
- **Physiques** : bonne acuité visuelle, perception spatiale et vision des couleurs, intégrité partielle des membres supérieurs, mobilité des membres inférieurs (en fonction du projet professionnel).

Niveau d'entrée

Fin du 1^{er} cycle de l'enseignement secondaire ou avoir suivi le cycle conduisant à un titre de niveau 5 du domaine industriel.

Contre-indications médicales

- **Dorso-lombalgies sévères**
- **Troubles importants de la motricité (membres inférieurs et/ou supérieurs)**
- **Surdité sévère ou totale**
- **Troubles graves de la vision**

Perspectives

La **grande diversité** des secteurs d'activité dans lesquels un technicien en équipements électriques peut s'intégrer lui permet d'envisager des emplois en lien avec l'**activité économique** de sa région. Il pourra, avec l'expérience professionnelle ou une formation conduisant à un titre de niveau III, évoluer vers des postes de **conducteur de travaux** ou de **technicien de bureau d'études**.